Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 035-213501992-20260615-D327-DE

COMMUNE DE MOUSSE
MAIRIE
35130 MOUSSE

Délibération pu
Transmise en Préfecture le 11/06/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL du 05 Juin 2026

L'an deux mil vingt six, le vendredi 5 Juin à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de MOUSSÉ, sous la présidence de Mme HUNAULT Sophie, Maire.

Date de la convocation : le 27/05/2026

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de membres présents : 8
Nombre de votants : 11

Etaient présents : HUNAULT Sophie (Présidente)- CHEDEMAIL Lucile (2ième adjoint) - LULE Marie-Odile – CHILOU Carine- MESNIL Christopher- BREAL Jean-François- EMERAUD Maëva-CHEVRIER David

Pouvoirs : CADO Thierry (1ier adjoint) pouvoir à CHEVRIER David- DEME Christopher (3ième adjoint) pouvoir à HUNAULT Sophie - AUBERT Tiphaine pouvoir à CHILOU Carine

Secrétaire de séance : EMERAUD Maëva

3- Désignation du correspondant défense

Depuis 2001, il existe au sein des communes un correspondant défense. Le correspondant défense est un élu issu du Conseil Municipal qui est le délégué du maire pour prendre en charge les questions relatives à la défense.
Il est le représentant de la commune auprès des instances civiles et militaires du département et de la région. Il sensibilise ses concitoyens aux questions de défense. Le correspondant défense est le lien local entre le monde de la défense et les citoyens.
Suite au renouvellement du Conseil municipal un nouveau correspondant doit être nommé, Mr Thierry CADO se portant volontaire, le Conseil valide à l'unanimité sa nomination comme correspondant défense.

Secrétaire de séance
Maëva EMERAUD

Pour extrait conforme
Le Maire,
Sophie HUNAULT

MAIRIE de MOUSSE
ILLE ET VILAINE